

délai plus ou moins long, suivant la destination qui devra être faite de l'argent prêté.

De nombreuses circonstances favorisent actuellement le crédit agricole, et le faciliter aux cultivateurs, par le concours des "caisses paroissiales" serait contribuer à faire progresser considérablement l'agriculture, tout en faisant un placement d'argent avantageux.

## CAUSERIE AGRICOLE

### La question du beurre

*Une lettre de l'honorable M. Angers.*

Il y a quelques jours, l'Association du beurre et du fromage de Montréal a écrit à l'honorable M. Angers une lettre dans laquelle elle prétendait que le gouvernement fédéral avait tort de se proposer d'acheter le beurre d'hiver pour l'exporter en Angleterre, parce que ce beurre n'a pas toutes les qualités voulues pour lutter avantageusement sur le marché anglais avec les beurres étrangers. L'honorable ministre de l'agriculture a fait la réponse suivante à l'Association :

" DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,

" Ottawa, le 26 février 1895.

" Monsieur,

" J'accuse réception de votre lettre du 18 courant, dans laquelle vous m'intimez, sur instruction de l'Association du Beurre et du Fromage de la Chambre de Commerce de Montréal, que l'association a vu avec peine l'offre du gouvernement de faire des avances sur le pied de 20c par livre sur le beurre de beurrierie de première qualité, fait entre le 1er janvier et le 30 mars 1895, pour exportation sur le marché anglais.

" Je dois dire, en réponse à la première raison contenue dans votre lettre qui, d'après les rapports des marchés de la Grande-Bretagne, à la date du 9 courant, le beurre d'Australie de première qualité est coté de 96 à 100 shillings par quintal et qu'il se fait de meilleures affaires en beurre du Danemark aux cours de 100 à 108s par quintal. Je présume que ces derniers prix sont l'équivalent de 21 5/8 à 23 5/8c par livre, en Angleterre, aux cours actuels du change.

" On m'assure que les frais réels et nécessaires du commerce pour l'expédition en Angleterre (y compris un taux raisonnable pour la commission) ne doivent pas dépasser 2c par livre, à partir de la beurrierie au Canada.

" Des experts canadiens compétents, et parmi eux les plus forts exportateurs de beurre de Montréal, ont exprimé l'opinion que le beurre canadien de

beurrierie, lorsqu'il est frais fait, égale en qualité le beurre du Danemark ou d'Australie. Cette opinion a été corroborée par des marchands de beurre d'Angleterre qui sont venus au pays et ont examiné le beurre canadien frais fait.

" Si l'assertion contenue dans votre lettre est fondée, savoir : que du beurre de beurrierie frais expédié du Canada ne rapporterait probablement pas plus de 16c net par livre en Angleterre, il me paraît important autant que désirable que l'on prenne quelque moyen d'obtenir pour ce beurre un classement comme qualité et comme prix qu'on lui refuse aujourd'hui.

" On ne saurait prétendre que l'avance de 20c par livre ait pu causer quelque préjudice aux intérêts des marchands de beurre ayant quelque stock à vendre ; au contraire, elle a dû mettre le marché en meilleure condition pour eux.

" Je ne puis voir aucune raison pour justifier la crainte exprimée dans votre lettre. L'action du gouvernement pourrait tout au plus affecter le commerce en perspective d'un petit nombre de membres de votre association qui auraient pu, peut-être, profiter de l'extrême stagnation du marché pour forcer les fabricants à accepter moins de 20c par livre pour leur beurre d'hiver.

" Je désire signaler à votre association le fait que, déjà, pas moins de 5,000 cultivateurs sont directement intéressés dans la fabrication du beurre en hiver et que cette industrie peut augmenter et progresser très considérablement d'une année à l'autre.

" Je puis vous informer que, d'après le texte des lettres reçues à mon département, l'action du gouvernement sur cette question reçoit l'approbation cordiale de fabricants de beurre et de cultivateurs éminents par tout le pays. Et vous me permettrez d'ajouter que, tout en étant indirectement avantageuse aux négociants-exportateurs de beurre, cette action du gouvernement sera plus spécialement d'un grand avantage aux propriétaires des laiteries canadiennes, dont les intérêts, vous en conviendrez avec moi, sont incomparablement plus importants pour le pays.

" J'ajouterai que l'on a vu d'un bon œil le gouvernement baser ses actes sur le principe qu'il est bon d'encourager, en lui donnant une nouvelle direction, une importante industrie agricole du Canada.

" La seconde raison que fait valoir votre lettre contre l'action du gouvernement, est que le beurre canadien d'hiver aura à supporter la concurrence des beurres frais de pâturages que le marché anglais reçoit d'autres pays.

" Je crains bien que, en faisant cette objection, votre association ait manqué de renseignements exacts sur les sources d'où le marché anglais tire son approvisionnement de beurre à cette saison ; car elle aurait pu savoir que le beurre danois, qui s'est acquis une si haute réputation et qui commande, probablement, les plus hauts prix de tous les beurres